

Attribution d'une subvention à l'association A.M.I.C.A.L.E. pour l'organisation d'une randonnée VTT le 28 avril 2002

Rapporteur : M. Le Président

L'association A.M.I.C.A.L.E. de Saône a sollicité la communauté d'agglomération en date du 6 décembre 2001 pour engager un partenariat. Cette demande concerne l'organisation d'une randonnée VTT conviviale et sportive, prévue le 28 avril 2002.

Il s'agit de la 7^{ème} édition de la diagonale du Doubs. L'édition 2001 a accueilli plus de 2000 participants, ce qui confère à cette manifestation une renommée certaine.

La commission « équipements culturels et sportifs » a travaillé en 2001 sur la définition des contours de la compétence équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Ces réflexions sont à poursuivre mais elles ont permis d'ores et déjà d'identifier des premières pistes de travail, dont notamment le soutien aux manifestations.

Sur ce point, la commission propose de soutenir et de promouvoir les manifestations qui consolident la conscience d'agglomération au sein de la population, qui favorisent l'identification de la communauté d'agglomération auprès des habitants.

Les thèmes possibles des manifestations envisagées par la commission : la valorisation du patrimoine, les savoir-faire, l'identité, l'horlogerie, le temps, les microtechniques... L'exemple de l'organisation d'une journée des Harmonies de l'agglomération est un des exemples évoqués par la commission.

Le soutien de la communauté d'agglomération pourrait aussi passer par la mise en place de navettes pour déplacer la population dans le cadre de fête à caractère d'agglomération, l'objectif étant de favoriser ainsi l'accès à la culture et au sport.

Saisie par de nombreuses demandes de subvention, la commission souhaite rapidement préciser les critères permettant de soutenir cette politique.

Exemple : hiérarchie des manifestations, rayonnement (national, régional, d'agglomération ?), etc.

Cependant, en raison de ces premiers éléments de réflexions et de la notoriété de la « Diagonale du Doubs », Monsieur PRALON en accord avec le Président, propose, dans l'attente d'une précision des critères d'attribution, d'accorder **une aide exceptionnelle** à l'association A.M.I.C.A.L.E. dans les termes de la convention (*disponible en séance*).

A l'unanimité moins une voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté valide l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 660 € prélevée sur la ligne de dépenses imprévues de fonctionnement et affectée sur le compte 6574.40 "subvention de fonctionnement à des personnes privées".

Pour extrait conforme,

Le Président